

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DE LA SALLE DE FITNESS

1. La salle de fitness est accessible de **6h00 à 22h00**
2. Le port de vêtements de sport adaptés et propres (pas de claquettes ou de sandales) est obligatoire. Les chaussures doivent être différentes de celles portées en entrant dans l'espace fitness.
3. Il est formellement interdit de se mettre torse nu et il vous est demandé de porter une tenue adéquate à la pratique du sport en salle.
4. L'utilisation d'une serviette durant l'entraînement est obligatoire ;
5. Seules les boissons en bouteille (ou gourde) fermée sont autorisées dans l'infrastructure.
6. Il n'est pas autorisé d'emmener de la nourriture dans l'espace fitness ;
7. N'utilisez les appareils que pour les usages auxquels ils sont destinés ;
8. Nous vous demandons de remettre systématiquement le matériel utilisé à sa place dans l'espace fitness,
9. Le nettoyage des appareils après leur utilisation est obligatoire ;
10. Il n'est pas autorisé d'occuper les machines sans but ;
11. Pour minimiser les files d'attente en haute période, évitez les séances d'entraînement de plus de 30 minutes sur un même appareil.
12. La salle de fitness est **interdite aux enfants de moins de 16 ans**
13. Le Club Bella Vita décline toute responsabilité en cas de blessure d'un utilisateur lors des entraînements en salle
14. Les personnes qui, par leur comportement, nuisent au bon fonctionnement des installations (dégradation, vol,...) ou qui ne respectent pas ce présent règlement et autres recommandations qui leur sont faites par un administrateur du club ou une personne nommée par le Comité de Direction, **risquent de se voir interdire l'accès à la salle de Fitness**

Le Comité du Direction du Club Bella Vita